



REGLEMENT PARTICULIER DE LA COMPETITION GRAND PRIX CYCLISTE DE BILIA Dimanche 26 juin 2022

INFORMATIONS GENERALES

Le présent règlement particulier vient compléter les dispositions et prescriptions contenues dans le règlement des épreuves, adopté par le Comité Insulaire Corse de Cyclisme actuellement en vigueur.

Article 1 : Généralités

Le GRAND PRIX DE BILIA se déroulera le dimanche 26 juin 2022.

L'organisation de cette course est assurée conjointement par le vélo club de Sartène (VCS) et des prestataires privés.

A l'issue de l'épreuve seront décernées des récompenses non rémunérées dans les catégories : hommes, femmes et jeunes.

Le classement détaillé sera mis en ligne sur internet.

Article 2 : Parcours et distance

L'organisation propose un parcours composé d'une boucle de 13,2 kms à effectuer plusieurs fois.

Le dénivelé positif est de 265 m par tour.

Le départ et l'arrivée ainsi que la zone d'accueil et d'animation se situent devant la mairie de Bilia.

Le parcours emprunte l'itinéraire suivant : départ devant la mairie de Bilia puis D221 puis à droite D21 puis à droite D221, jusqu'à l'arrivée devant la mairie.

Pour des raisons de sécurité, la course est neutralisée dans toute la première descente, d'où le départ réel s'effectuera juste avant l'embranchement de la D221 et la D21.

Article 3 : Les catégories sportives

- La catégorie compétition (leader)
- La catégorie cyclisme pour tous (gambler)
- La catégorie jeunes minimes

Les distances par type de licences :

- Les licences : 2^e à 3^e catégorie, pass open, pass-cyclisme d1, d2, d3, d4 sauf les masters 7/8/9 effectueront 5 tours, soit 66 kms (1.325 d+).
- Les licences : féminines, cadets, cadettes, pass-cyclisme masters 7/8/9 effectueront 4 tours, soit 52,8 kms (1.060 d+).
- Les licences jeunes minimes effectueront 2 tours soit 26,4 kms (530 d+).

Article 4 : Les catégories des participants

Cette épreuve est ouverte aux licenciés d'une fédération de cyclisme FFC, UFOLEP, FSGT et de triathlon ainsi qu'aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical.

Les mineurs non-licenciés devront présenter une autorisation parentale.

Article 5 : Le peloton

La manifestation se décompose d'une seule course :

- La course des adultes, un peloton, celle-ci se compose des catégories sportives compétition leader et cyclisme pour tous gambler.
La semaine précédant la course l'organisation fera un point sur les inscriptions. Si dans la catégorie sportive compétition (2ème 3ème cat, pass open et junior) il y a plus de 15 inscrits ceux –ci prendront un départ décalé de deux minutes après le peloton cyclisme pour tous.
Idem pour la catégorie sportive cadets.
- Les minimes partiront 2 minutes derrière le reste du peloton.

Article 6 : Matériel et braquets

Les vélos et les braquets devront satisfaire aux exigences de la réglementation fédérale.
Les arbitres régionaux présents pourront procéder le cas échéant à un contrôle des braquets.

Article 7 : Inscriptions

Les inscriptions seront enregistrées exclusivement sur le site internet du prestataire Krono Corsica.
Le montant des inscriptions est :

- pour les licenciés FFC : 15 € adultes et 8 € jeunes ;
- pour les autres licences et non-licenciés : 20 € adultes et 13 € jeunes.

Article 8 : Déroulement des épreuves

- De 8h30 à 10h15 : engagement des coureurs
- 10h45 : appel de de tous les coureurs
- 11h : départ de la course
- 15h30/16h00 : remise des prix

(En fonction de la vitesse moyenne des coureurs, les horaires d'arrivée peuvent changer)

Article 9 : Chronométrage et classement

Le classement de l'épreuve sera réalisé par le prestataire Krono Corsica.

- A. Le classement leader licences compétition récompensera les 1ère, 2è, 3è catégories, d1, pass-cyclisme open, sénior, espoir, junior, en distinguant les hommes et les femmes :
Juniors - Espoirs - Majors groupe 1 (23-39 ans) - Majors groupe 2 (40 ans et +)
- B. Le classement gambler récompensera les licences pass-cyclisme, performance-loisir et non licenciés en distinguant les hommes et les femmes :
Minimes - Cadets - Seniors - Master 1/2 - Master 3/4 - Master 5/6 - Master 7/8 - Master 9.

Article 10 : Contrôles et disqualification

Des signaleurs à pieds placés aux intersections, les motards encadrant la course placés tout au long du parcours sont habilités à signaler à l'organisation et au commissaire principal toutes entraves au bon déroulement de l'épreuve ainsi que toutes infractions au présent règlement.

Des arbitres régionaux pourront être présents pour valider le classement et le bon déroulement de l'épreuve.

Tout non-respect du présent règlement entraînera automatiquement la disqualification du coureur.
En cas de disqualification d'un coureur avant l'homologation du résultat de l'épreuve, le classement est modifié.

Les règles anti dopage s'appliquent à la présente épreuve conformément au règlement de la FFC.

Article 11 : Sécurité

Afin d'assurer la sécurité l'organisation mettra en place :

- Une voiture ouvreuse,
- Une voiture balai,
- Le réseau mobile passant sur l'intégralité du parcours chaque signaleur pourra communiquer au PC course si cela est nécessaire,
- Un véhicule de 1^{er} secours et 2 secouristes,
- Des motards encadreront la course,
- Fléchage et signalisation panneaux « course cycliste »

